

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 41930

présenté par

M. Jumel et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 23974 de M. Potier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« assurent »

le mot :

« permettent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.